

***Procès-verbal de la rencontre du Conseil d'établissement de l'Académie les Estacades
tenue le mercredi 2 mai 2018***

Étaient présentes ou présents :

Parents

Catherine Bégin, arrivée à 19 h 06
Denis Boudreault
Yves Buisson
Diane Pelletier
Stéphane Perreault
Martin Sigmen
Julie Vallières

Enseignants

Nicole Auger
Roch Bertrand
Louise de Blois
Nancy Lafrenière
Myriam Lemay
Julien Martel

Soutien

René Laquerre

Professionnel

Isabelle Rivard

Étaient absents

Louis Ager, élève
Deven Desmarais-Lacerte, élève
Liette St-Arnaud, parent

Élèves

Aucun représentant

Invités

Hélène Doucet, gestionnaire administrative
Luce Mongrain, directrice adjointe

Madame Morin souhaite la bienvenue aux membres présents.

1) VÉRIFICATION DU QUORUM *LIP 61*

Madame Diane Pelletier constate le quorum.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE 17-18/31

***Il est proposé par monsieur Stéphane Perreault d'adopter l'ordre du jour
avec les corrections suivantes :***

Point 10 : ...Académie les Estacade Estacades et le FRAPP FRRAP

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

CE 17-18/32

Il est proposé par madame Louise de Blois d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 11 avril 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé

Suivi du procès-verbal du 17 janvier : aucun suivi

4) QUESTION DE LA SALLE

Étant donné qu'il n'y a aucune personne de l'extérieur dans la salle de réunion, ce point est passé.

5) INFORMATION DE LA DIRECTION

a) Éducation à la sexualité

Le Ministère demande aux écoles d'inclure des contenus d'éducation à la sexualité, entre 5 et 10 heures par niveau, par année, pour 2018-2019. Ce contenu doit s'intégrer à une matière existante à la grille-matières et être approuvé au conseil d'établissement. Nous recevrons plus d'informations du service éducatif de la Commission scolaire en juin.

À l'école, une enseignante a une formation en sexologie et est intéressée à s'impliquer pour l'implanter et l'enseigner.

b) Contenu obligatoire en orientation scolaire et professionnelle

Le Ministère demande également d'ajouter des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour les élèves en 1^{re} et 2^e secondaire. Ces contenus doivent être donnés par le biais de situations d'apprentissage, en se jumelant à une matière déjà existante. Le contenu doit être approuvé par le conseil d'établissement.

c) Recours collectif

Madame Morin rappelle aux membres du conseil d'établissement que le recours collectif vise les listes de fournitures scolaires, les frais chargés aux parents ainsi que les activités. Les membres de la direction des écoles primaires et secondaires ainsi que les membres du comité de parents ont manifesté leur inquiétude concernant le risque que les programmes et concentrations ne puissent plus être offerts aux élèves.

Un membre du conseil d'établissement mentionne que les activités peuvent amener à contrer le décrochage scolaire. Madame Morin précise que la direction générale, madame Corneau, est consciente de la problématique.

d) Organisation scolaire

Madame Morin mentionne que pour l'année scolaire 2018-2019 qu'il y a une grande possibilité de maintenir le même nombre d'élèves. Elle précise qu'à ce jour, nous avons 1600 élèves d'inscrits. Cependant, les chiffres officiels seront connus au 30 septembre 2018.

e) *Plan d'effectifs*

À la suite du remaniement du plan d'effectifs du personnel d'encadrement par la Commission scolaire, l'équipe de direction de l'Académie sera touchée pour l'année scolaire 2018-2019. L'Académie, pour une deuxième année consécutive, perdra 50 % de la tâche d'une direction adjointe. Afin de compenser cette perte, l'équipe de direction a choisi de dégager une enseignante à 50 %, à même le budget de l'école, pour permettre d'aider les membres de la direction dans des dossiers administratifs. Cette enseignante, madame Myriam Lemay, fait partie de la cohorte de direction de la Commission scolaire et elle est enseignante à l'Académie les Estacades.

6) BUDGET 2018-2019

Madame Doucet présente la prévision budgétaire pour l'année scolaire 2018-2019.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance du document préparé par madame Hélène Doucet, gestionnaire administrative, concernant le budget annuel de l'école pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par la Commission scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT la transparence du dossier, les explications claires et précises de madame Hélène Doucet, gestionnaire administrative, et de madame Chantal Morin, directrice de l'Académie les Estacades;

CE 17-18/33 ***Il est proposé par monsieur Denis Boudreault d'adopter le budget 2018-2019 tel que présenté.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé # 30

7) FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 1^{ER} CYCLE ET CORRECTION 5^E SECONDAIRE

Présentation du document des frais chargés aux parents du 1^{er} cycle et de la correction aux frais chargés aux parents de la 5^e secondaire ainsi que la correction de la ventilation du centre d'intérêt Média.Com en 5^e secondaire par madame Hélène Doucet.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de madame Hélène Doucet, gestionnaire administrative;

CONSIDÉRANT que les enseignants proposent le choix des manuels scolaires et du matériel didactique;

CONSIDÉRANT que la direction approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des documents détaillés;

CONSIDÉRANT la présentation du document pour le 1^{er} cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT la correction des montants pour les cahiers d'activités, à la baisse, apportée aux frais chargés aux parents de la 5^e secondaire;

CE 17-18/34

Il est proposé par madame Myriam Lemay d'adopter les frais chargés aux parents du 1^{er} cycle et la correction apportée aux frais chargés de la 5^e secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #31

8) RÈGLES DE RÉPARTITIONS DES ALLOCATIONS VERSÉES PAR L'ÉCOLE POUR SOUTENIR LES PROGRAMMES DE SPORT-ÉTUDES ET LES CONCENTRATIONS SPORTIVES

Madame Morin informe les membres du conseil d'établissement qu'elle a reçu en juin 2017 une lettre de la direction générale de la Commission scolaire faisant part des recommandations concernant le programme Sport-études et les concentrations sportives.

Mesdames Luce Mongrain et Chantal Morin expliquent le document des règles de répartitions des allocations versées par l'école pour soutenir les programmes de Sport-études et les concentrations sportives.

À la suite de la présentation du document, les membres du conseil d'établissement discutent sur l'utilité de la partie B, puisque cette proposition est un dédoublement d'une structure déjà établie par le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM).

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'objectif et les principes directeurs mentionnés dans le document;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre l'Académie les Estacades et le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie (CREEM);

CONSIDÉRANT que le modèle offert par le biais du CREEM est très satisfaisant et adéquat;

CONSIDÉRANT l'aspect d'un guichet unique offert par le CREEM pour obtenir les services périphériques;

CONSIDÉRANT les discussions tenues sur le sujet par les membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement proposent une modification au point B « Allocation annuelle des services périphériques par le MEES », du document:

Proposition du document

- 80 % distribués au CREEM;
- 20 % distribués par le comité-école

Proposition des membres du conseil d'établissement

- 100 % distribués au CREEM.

CONSIDÉRANT l'efficacité et la transparence de la procédure actuelle;

Madame Diane Pelletier, monsieur Martin Sigmen et monsieur Stéphane Perreault enregistrent leur abstention suite à une dénonciation de conflit d'intérêts.

CE 17-18/35

Il est proposé par monsieur Roch Bertrand d'adopter les règles de répartitions des allocations versées par l'école pour soutenir les programmes de Sport-études et les concentrations sportives avec la proposition des membres du conseil d'établissement que 100 % du montant alloué pour les services périphériques soit remis au CREEM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #32

9) VENTILATION DES COÛTS DES MANDATAIRES, DES PROGRAMMES ET DES CONCENTRATIONS DU SPORT-ÉTUDES 2017-2018

Madame Mongrain présente le document sur la ventilation des frais chargés aux parents par les mandataires.

Elle précise que cet exercice fut difficile pour les mandataires, car plusieurs d'entre eux ne dissocient pas les finances du Sport-études et de la partie civile.

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de madame Luce Mongrain;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil d'établissement concernant le document déposé;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil d'établissement prennent acte du document.

CE 17-18/36 PRENDRE ACTE

Document annexé #24

10) ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE L'ACADÉMIE ET LE FRRAP

Madame Mongrain explique que ce partenariat existe que pour les mois d'été seulement.

CONSIDÉRANT les explications claires et précises de la présente entente;

CONSIDÉRANT le souci de transparence de la direction de l'Académie les Estacades;

CE 17-18/37

Il est proposé par monsieur René Laquerre d'adopter l'entente de partenariat entre le F.R.R.A.P et l'Académie les Estacades pour l'été 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Document annexé #34

11) ACTIVITÉS ET SORTIES LIP 87

Aucune activité

12) RAPPORT DES COMITÉS

a) Conseil des élèves

Activités à venir :

- Comédie musicale les 10 et 11 mai à 19 h. Le coût du billet est de 10 \$.
- Élection pour l'an prochain 28 mai au 1^{er} juin.
- Bal des finissants le 27 juin.

b) Comité de parents

Rencontre du 1^{er} mai

- Recours collectif.
- Invitation à commenter le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

13) CORRESPONDANCE

Lettre reçue de la RSEQ pour féliciter l'équipe benjamin féminin de volleyball d'avoir remporté le championnat provincial.

Monsieur Sigmen précise que c'est la deuxième année consécutive qu'elles sont les championnes provinciales.

14) AFFAIRES NOUVELLES

NIL

15) DATES ET HEURES DES PROCHAINES RÉUNIONS

La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le 6 juin à 17 h 30.

16) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 44 par monsieur Laquerre que la séance soit levée.

Diane Pelletier
Présidente

Chantal Morin
Directrice